Islande

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Islande compte 41 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, y compris la Convention nordique multilatérale conclue avec le Danemark, les Îles Féroé, la Finlande, la Norvège et la Suède (la « Convention nordique »)[100]. Vingt-cinq de ces conventions, y compris la Convention nordique, sont conformes au standard minimum.

L'Islande a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 26 septembre 2019. L'IM est entré en vigueur pour l'Islande le 1er janvier 2020. Le 14 décembre 2021, l'Islande a formulé une notification additionnelle pour élargir sa liste de conventions couvertes par l'IM. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Islande n'a pas notifié sa convention avec l'Allemagne et le Groenland aux fins de l'IM, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ces conventions.

L'Islande met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP[101].

B. Conclusion

L'Islande a donné effet à un plan de mise en œuvre du standard minimum dans sa convention conclue avec l'Autriche en formulant une notification le 14 décembre 2021 afin d'élargir la liste de ses conventions fiscales qui seront couvertes par l'IM afin d'inclure cette convention.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Islande

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Albanie	Oui, IM		COP
2	Allemagne	Non	Non	
3	Barbade	Non	Oui, IM	COP
4	Belgique	Oui, IM		COP
5	Canada	Oui, IM		COP
6	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP

[100] Voir la convention multilatérale conclue par le Danemark, la Finlande, les Îles Féroé, l'Islande, la Norvège et la Suède tendant : à éviter la double imposition concernant les impôts sur le revenu et la fortune (1996, 1997, 2008 et 2018). Au total, l'Islande a identifié 45 « accords » dans sa liste des conventions fiscales : 40 conventions bilatérales et la Convention nordique conclue avec cinq de ses partenaires.

[101] Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Islande choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). En vertu de l'article 7(7)(a) de l'IM, l'Islande applique également une règle LOB simplifiée (article 7(8 à 13) de l'IM) dans ses conventions conclues avec des partenaires conventionnels ayant opté pour une règle LOB simplifiée.

7	Chypre*	Oui, IM		COP
8	Corée	Oui, IM		COP
9	Croatie	Non	Oui, IM	COP
10	Danemark	Oui, autres		COP
11	Espagne	Non	Oui, IM	COP
12	Estonie	Non	Oui, IM	COP
13	États-Unis	Non	Non	LOB détaillée
14	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
15	Finlande	Oui, autres		COP
16	France	Oui, IM		COP
17	Géorgie	Oui, IM		COP
18	Grèce	Non	Oui, IM	COP
19	Groenland	Non	Non	
20	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
21	Îles Féroé	Oui, autres		COP
22	Inde	Oui, IM		COP + LOB
23	Irlande	Oui, IM		COP
24	Italie	Non	Oui, IM	COP
25	Japon	Oui, autres		COP + LOB
26	Lettonie	Oui, IM		COP
27	Lichtenstein	Oui, autres		COP
28	Lituanie	Oui, IM		COP
29	Luxembourg	Oui, IM		COP
30	Malte	Oui, IM		COP
31	Mexique	Non	Oui, IM	COP
32	Norvège	Oui, autres		COP
33	Pays-Bas	Oui, IM		COP
34	Pologne	Oui, IM		COP
35	Portugal	Oui, IM		COP
36	République slovaque	Oui, IM		COP
37	République tchèque	Oui, IM		COP
38	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
39	Royaume-Uni	Oui, IM		COP + LOB
40	Slovénie	Oui, IM		COP
41	Suède	Oui, autres		COP
42	Suisse	Non	Oui, IM	COP
43	Ukraine	Oui, IM		COP
44	Viet Nam	Non	Non	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Autriche	Oui

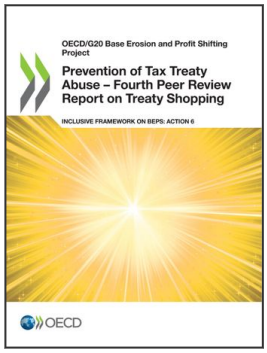

Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Islande », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/1e2babd0-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.